



**Escalade Canada**  
**la (« personne morale »)**  
**Politique relative aux ressortissants étrangers**

## **1. Définitions**

---

1.1 Les termes suivants ont la signification qui leur est donnée dans la présente *Politique* :

<i>CIO</i>	Comité international olympique, l'organisme international qui régit les Jeux olympiques. CEC est membre du Comité olympique canadien (COC).
<i>Citoyen canadien</i>	Une personne titulaire d'un passeport canadien valide ou d'une autre preuve de citoyenneté canadienne.
<i>Classement national continu (CNC)</i>	Le système de classement national de CEC a pour but de classer les athlètes en fonction de leurs résultats à différents niveaux de compétitions nationales, continentales et mondiales. Le CNC est utilisé dans la sélection des athlètes pour le programme canadien de haute performance.
<i>IFSC</i>	Fédération internationale d'escalade (International Federation of Sport Climbing), la fédération internationale qui régit l'escalade sportive et dont CEC est membre.
<i>Participant ressortissant étranger (RE)</i>	Tout participant souhaitant participer à une épreuve sanctionnée par CEC et qui n'est pas actuellement citoyen canadien. Un participant RE n'est pas admissible à participer à des compétitions internationales pour le Canada en vertu des lignes directrices d'admissibilité actuelles de la Fédération internationale d'escalade (IFSC) et du CIO.
<i>Programme d'aide aux athlètes (PAA)</i>	Le programme de financement du sport de Sport Canada qui contribue à la poursuite de l'excellence. Pour être éligible au PAA, un athlète doit être citoyen canadien.
<i>Programme de haute performance (PHP)</i>	Programme de CEC pour les athlètes d'élite. Le PHP améliore le développement et les résultats des athlètes grâce au soutien du personnel d'entraînement de CEC, à des invitations à des camps d'entraînement et à l'accès aux ressources du système sportif canadien.
<i>RE affilié</i>	Un participant qui peut ou non être un résident du Canada et qui est un membre actif d'une autre fédération nationale d'escalade (FNC), par exemple : USA Climbing (USAC), Sport Climbing Australia (SCA), Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME).

<i>RE non-affilié</i>	Un résident du Canada sans citoyenneté canadienne, et qui n'est pas membre actif d'une autre fédération nationale d'escalade. À toutes fins utiles, les participants ressortissants étrangers non affiliés sont considérés comme des citoyens canadiens, à l'exception du classement national continu.
<i>Résident permanent</i>	Une personne résidant de façon permanente au Canada, en voie ou non d'obtenir le statut de citoyen canadien.
<i>Sport Canada</i>	CEC est un organisme national de sport financé par Sport Canada et, à ce titre, il doit suivre les règles et règlements mis en place par Sport Canada.

## **2. Application**

---

2.1 Cette *Politique* s'applique à tous les événements et programmes sanctionnés par CEC. Cela comprend, sans s'y limiter, les championnats régionaux et nationaux, les camps nationaux de développement et les programmes et événements de haute performance.

## **3. Principes directeurs**

---

3.1 CEC s'efforce de créer un environnement de compétition positif et inclusif pour tous les participants, quel que soit leur statut de citoyenneté.

3.2 CEC soutient la participation au sport de tous les Canadiens, quel que soit leur statut de citoyenneté, jusqu'au point où des règles internationales s'appliquent.

## **4. Mise en œuvre**

---

### **4.1 Événements sanctionnés par CEC - participants ressortissants étrangers non affiliés**

4.1.1 Les participants ressortissants étrangers non affiliés sont tenus de respecter les mêmes règles et règlements que les citoyens canadiens en ce qui concerne la participation aux événements sanctionnés par CEC.

### **4.2 Événements sanctionnés par CEC - participants ressortissants étrangers affiliés**

4.2.1 Pour participer aux événements sanctionnés par CEC, les participants ressortissants étrangers affiliés doivent suivre les étapes suivantes :

4.2.1.1 Ils doivent faire une demande auprès de CEC pour être invités et doivent être recommandés par la Fédération nationale d'escalade (FNE) affiliée dont ils sont membres. Toutes les demandes des RE affiliés seront examinées deux mois avant un événement. Les invitations seront envoyées aux athlètes sélectionnés dans les 30 jours suivant la date de début de l'événement.

4.2.1.2 S'ils sont acceptés, les participants ressortissants étrangers affiliés doivent être inscrits par leur FNE affiliée.

4.2.1.3 Les participants ressortissants étrangers affiliés doivent acheter une licence internationale de CEC, dont le tarif est fixé par le conseil d'administration de CEC et peut être ajusté de temps à autre.

4.2.1.4 Les participants ressortissants étrangers affiliés ne doivent pas se qualifier par l'intermédiaire d'un organisme provincial ou territorial de sport (OPTS). Ils sont automatiquement acceptés dans l'événement par CEC, une fois inscrits par leur FNE.

### 4.3 Classement national continu (CNC)

- 4.3.1 Les points au CNC seront attribués uniquement aux athlètes citoyens canadiens.
- 4.3.2 Après l'achèvement de toutes les épreuves admissibles au CNC, un nouveau classement sera produit, comprenant uniquement les résultats des athlètes citoyens canadiens. Ce classement exclura les résultats des participants ressortissants étrangers (affiliés et non affiliés).
  - 4.3.2.1 Par exemple, si un participant ressortissant étranger termine 3e aux championnats nationaux de CEC, l'athlète canadien qui a pris la 4e place se verra attribuer des points pour la 3e place de l'épreuve. Tous les autres athlètes canadiens seront aussi promus en conséquence.

### 5. Autres considérations

---

- 5.1 Les athlètes ressortissants étrangers qui sont en train d'obtenir leur citoyenneté canadienne et qui souhaitent être pris en considération pour le classement national continu peuvent contacter CEC pour obtenir du soutien.
- 5.2 Sport Canada, par le biais de son Programme d'aide aux athlètes, peut, dans certains cas, présenter une demande de considération accélérée pour la citoyenneté.
- 5.3 Toute demande doit être adressée au directeur ou à la directrice de la haute performance de CEC à l'adresse suivante : [hpdc@climbingcanada.ca](mailto:hpdc@climbingcanada.ca).

Politique CEC-OP-09

Pages : 3

Version originale approuvée en date du : 08/11/2018

Version actuelle approuvée en date du : 14/09/2021

Date de la prochaine révision : 09/2024